Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 54 (1983)

Heft: 4: Innovation et risques

Artikel: Evolution des prix durant le 1er trimestre 1983

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-824574

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Evolution des prix durant le 1er trimestre 1983

L'indice suisse des prix à la consommation en janvier 1983

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé pour la première fois selon la méthode des indices élémentaires, a baissé de 0,1% en janvier 1983 par rapport au mois précédent, pour s'inscrire à 99,9 points (décembre 1982 = 100). D'une année à l'autre, le renchérissement a atteint 4,8%.

Sur recommandation de la Commission de statistique conjoncturelle et sociale, la nouvelle base de l'indice a été fixée à décembre 1983 (décembre 1982 = 100 points); l'indice de janvier 1983 est le premier à avoir été calculé sur cette base et d'après la méthode des indices élémentaires.

Simultanément au changement de la méthode de calcul et à la fixation d'une nouvelle période de base, le panier-type de marchandises et de services a été adapté aux habitudes actuelles des ménages en matière de consommation, et les coefficients de pondération ont été modifiés. Les nouveaux coefficients ont été fixés en fonction des budgets de ménages de salariés en 1981 et compte tenu de l'évolution des prix entre le milieu de 1981 et de 1982.

En ce qui concerne les légumes et les fruits, les nouveaux assortiments ont été composés et pondérés sur la base des chiffres d'affaires du commerce de détail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en janvier 1983

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice janvier 1982	Variation en % par rapport à	
	décembre 1982 = 100	décembre 1982	janvier[b] 1982
Total	99,9	– 0,1	4,8
Alimentation	100,4	0,4	5,3
Boissons et tabacs	100,0	0[a]	5,9
Habillement	100,0	0[a]	3,7
Loyer du logement	100,0	0[a]	8,9
Chauffage et éclairage	95,4	– 4,6	– 1,3
Aménagement et entretien du logement	100,0	0[a]	4,2
Transports et communications	99,3	– 0,7	1,6
Santé et soins personnels	101,3	1,3	4,4
Instruction et loisirs	100,0	0[a]	4,9

[a] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

[b] Calculée d'après les valeurs de la nouvelle série converties sur la base de 100 en septembre 1977.

en 1981, en collaboration avec les associations de la branche; le panier-type de légumes et de fruits a donc été adapté aux changements survenus depuis 1977 dans les structures de consommation.

La refonte de la méthode de calcul n'a touché aucun des autres éléments du calcul de l'indice. Cela vaut, en particulier, pour les prix déterminants, pour l'organisation, la structure et la périodicité des relevés de prix, ainsi que pour l'indice partiel du loyer du logement.
En raccordant les anciennes séries de l'indice suisse des prix à la consommation à la nouvelle série, on obtient, pour le mois de janvier 83, un indice de 124,5 points sur la base de 100 en septembre 1977 et de 209,9 points sur la base de 100 en septembre 1966.

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en mars 1983

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants:

Groupes de biens et de services	Indice mars 1982 décembre 1982 = 100	Variation en % par rapport à février 1983	mars[b] 1982
Total	100,2	0,2	4,8
Alimentation	101,8	0,8	5,0
Boissons et tabacs	100,3	0[a]	5,0
Habillement	100,9	0,9	3,2
Loyer du logement	100,0	0[a]	8,9
Chauffage et éclairage	89,8	– 1,5	4,8
Aménagement et entretien du logement	101,0	1,0	2,6
Transports et communications	98,4	– 0,5	1,2
Santé et soins personnels	101,6	0,3	4,2
Instruction et loisirs	101,7	0[a]	4,5

[a] N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

[b] Calculée d'après les valeurs de la nouvelle série converties sur la base de 100 en septembre 1977.

Administration de l'ADIJ et rédaction des «intérêts de nos régions»
Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ✆ 032 93 41 51

Rédacteur responsable:
Claude Brügger, avocat, 2720 Tramelan

ORGANES DE L'ADIJ – Direction
Président: Roland Schaller, avocat, 2740 Moutier

Secrétaire général:
Claude Brügger, 2720 Tramelan

Abonnement annuel: Fr. 35.— Prix du numéro: Fr. 5.— Caisse: CCP 25-2086